

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 25 avril 2024, à 18h30
Salle de spectacles

7^{ème} séance – 2023-2024

Séance du jeudi 25 avril 2024

18h30 : PRESENTATION DE LA NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) par M. FABIO CAPPELLETTI, Adjoint de la directrice des finances communales à la DGAIC
Powerpoint et questions/réponses de la présentation en annexe du présent procès-verbal

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 26 avril 2024 à 14h00 et 20h00
- Samedi 27 avril 2024 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 28 avril 2024 à 14h00 et 20h00

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je demande une modification de cet ordre du jour : M. Ali Korkmaz, absent ce soir, a demandé que sa motion soit transformée en postulat il le développera lors de la prochaine séance du Conseil, le 23 mai.

J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas/plus demandée, je mets cette modification de l'ordre du jour au vote :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

Il est adopté à une large majorité à main levée.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- un dépôt de postulat de Mme Andreia Tiambo
- un dépôt de postulat de Mme Angela Thode
- une interpellation de M. Jonas Kocher
- une interpellation de Mme Zufferey Merminod
- une question de Mme Maria Sisto

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 12 et 13 de notre ordre du jour.

Je vous annonce que 58 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

Sont excusé-e-s : Mmes Nicole Divorne, Roxane Gubler, Rosana Joliat, Laurence Plattner, Colette Racloz, Muriel Rossel, Marie Schneider, Liridona Smakiqi, Chiara Storari, MM. Constant Jean-François, Delaquis François, Selim Ibrahim, Ali Korkmaz, Mariusz Wilczynski

Sont absent-e-s : Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, MM. Maythm Ghazi, Vincenzo Sisto, Vito Vita,

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25 avril 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 15 avril 2024 sur ses activités du 5 mars au 15 avril 2024
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Melinda Zufferey-Merminod concernant les patrouilleurs scolaires aux passages piétons.
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée : « Pose d'une plaquette sur le bâtiment ou à l'endroit où a été créée la première « classe spéciale » suisse pour enfants du placard, cachés ou clandestins ».
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Joëlle Zahnd relative à la sécurité sexuelle et relationnelle des enfants dans le cadre du plan d'étude romand.
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de** Préavis No 60-2024 – Pavillons des Sous-Biondes : assainissement des faux-plafonds et demande de crédit brut de CHF 158'600.- TTC
M. Pascal Golay, PLR, Président-rapporteur

11. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis N° 61-2024** – « Demande d'un crédit construction pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que rénovation des terrains B et E / Réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Jeudi 2 mai 2024, 18h30
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : Fourmi rouge

- **Préavis N° 62-2024** - Adoption du plan d'affectation communal (PACom)
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 30 avril 2024, 18h30
Centre technique communal, rue du Lac 14
Date de réserve pour une 2^{ème} séance :
Lundi 6 mai 2024, 19h00
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : Les Vert.e.s

- **Préavis N° 63-2024** - Création d'un trottoir - chemin de Jouxpens - parcelle No 285- Demande de crédit brut de CHF 312'400. – TTC avant participation de tiers de CHF 55'300.- TTC, soit un montant net de CHF 257'100.--
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Jeudi 2 mai 2024, 19h00
Salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33
Présidence : UDC

- **Préavis N° 64-2024** - Les Nouveaux Commanditaires - Projet d'art dans l'espace public
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 29 avril 2024, 19h00
Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21
Présidence : PSR

- **Préavis intercommunal N° 65-2024** - Remplacement du véhicule du SDIS Malley, Prilly-Renens, matériel Malley 170 de l'OI Prilly, par deux véhicules de transport de personnes et matériel - Demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal), dont CHF 117'761.- pour la Ville de Renens
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 13 mai 2024, 19h30
Salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33
Présidence : PLR-PVL

12. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat de Maria Sisto, Fourmi rouge, intitulé : « Des soins dentaires accessibles pour les jeunes en formation ».
- ~~Développement de la motion de Ali Korkmaz, Indépendant, intitulé : « Sensibiliser nos enfants dans les écoles obligatoires concernant la nature ».~~ La motion est transformée en postulat est sera présenté lors du prochain Conseil.

13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je sou mets le procès-verbal du 14 mars 2024 à l'approbation des membres du Conseil communal.

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à une grande majorité que le procès-verbal est accepté. Nous passons au point suivant.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune démission à ce jour.

J'ouvre la discussion :

La discussion n'étant pas demandée, ce point est clos.

4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

Je n'ai pas de communication à faire

J'ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, ce point est clos, je passe au point 5.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 5 mars au 15 avril 2024. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller communaux, je veux juste saluer le fait qu'aujourd'hui nous sommes pour quelques jours une capitale suisse de la Révolution des œillets, sous l'animation que fait et propose Antonio Da Cunha. Nous sommes un centre de célébration

de cette commémoration et aussi, indirectement, de la démocratie et de la liberté. Il y a de très belles propositions qui vous sont faites dans le petit flyer qui vous invite à les suivre et à y aller, simplement. Actuellement, il y a un événement qui se passe à la Ferme des Tilleuls et qui est assez extraordinaire aussi. Donc, on a beaucoup de chance à Renens, on vit beaucoup de moments importants. Dans les communications que nous avons, surlignez aussi que ce samedi nous présentons les premiers résultats de l'étude sur la Place du Marché avec nos partenaires. Voilà pour mes propres communications ; Karine Clerc, Nathalie Jaccard et Didier Divorne apporteront des informations supplémentaires. Je vous laisse prendre la parole dans l'ordre que vous souhaitez.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci et bonsoir. J'ai une information qui nous est arrivée récemment et je n'ai pas eu la possibilité de la faire par le Journal de Renens : on a une initiative, une photographe qui fait partie d'un collectif qui s'appelle Tokyo Moon, qui a voulu faire un projet dans le cadre de l'appel à projet « Vous pour Vous » destiné aux seniors qui a été lancé par le Canton, le Département de la Cohésion sociale. Ce projet vise à mettre à l'honneur les femmes à travers une exposition de photos et je voulais simplement promouvoir cet événement parce que vous êtes peut-être concerné.e.s ou que vous connaissez des personnes qui pourraient l'être ; le but c'est de sensibiliser la population aux contributions des femmes au bien vieillir et à leur engagement particulier en tant que proche-aidante, en tant que femme jouant un rôle particulier dans le soin apporté à leur famille. C'est une photographe qui invite des femmes à venir se faire photographier sur le Square de Renens et ces photographies seront exposées à la Ferme des Tilleuls cet automne. Je tenais simplement à vous dire que ce shooting aura lieu le 1^{er} juin au Square de Renens avec cette photographe, et que si vous êtes intéressé.e.s. ou si vous connaissez des personnes intéressées, il faut qu'elles écrivent un mail jusqu'au 31 mai au Service de la cohésion sociale. C'est toujours intéressant dans ce genre d'événement d'avoir des personnes que nous n'atteindrions pas par les canaux usuels. Si vous en connaissez, n'hésitez pas à leur relayer cette information. Il faut être une femme retraitée. Merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ai deux informations à vous donner : vous avez peut-être vu l'exposition la Mariée et le Ketchup qui a lieu actuellement au Square du 14 Juin, c'est une exposition photo qui a été réalisée par des étudiants bachelor de première année de l'Ecal, qui sont allés à la rencontre de plusieurs commerçants de notre Ville afin de réaliser un portrait, une texture et une forme de nature morte. Je tiens à remercier les commerçants qui ont joué le jeu, remercier les étudiants. Allez y jeter un œil, parce que cette exposition est vraiment très belle et le cadre est particulier pour cette exposition photo. Une autre communication : ce weekend, dès demain soir, sur le site de la Malleyte il y a l'école de cirque qui organise un festival qui s'appelle Festicirque qui accueillera des écoles de cirque de la région, de Suisse et au-delà, avec un jury, dont j'ai la chance de faire partie, un jury de personnes qui viennent du Cirque Eloise, des plus grands cirques et autres. Vraiment, c'est un magnifique spectacle que je vous invite à venir découvrir. Merci de votre attention.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, une information me concernant plus particulièrement : certains savent que mon état de santé s'est un peu dégradé ces derniers temps et la solution va passer par une hospitalisation à partir du 13 mai pour quelques semaines, un arrêt de travail de deux-trois semaines, peut-être plus, je ne sais pas. Mais quoi qu'il en soit, la Municipalité a déjà procédé à la répartition de la charge politique de mon

dicastère ; je tiens à remercier en ce sens Tinetta Maystre qui reprendra les affaires liées au domaine, Karine Clerc qui reprendra les affaires qui sont liées au logement et Patricia Zurcher qui reprendra le flambeau des affaires liées aux bâtiments. Cela imposera de ma part, aussi à la suite de l'hospitalisation, un télétravail. On trouvera un moyen pour que je puisse, je ne sais pas comment, participer aux séances du Conseil communal. Mais quoi qu'il en soit, c'est la porte de sortie que l'on m'a offerte par rapport à un souci de santé que j'ai maintenant, merci d'en prendre note.

- **M. le Président**

Merci, bon courage, Monsieur Divorine et au plaisir de vous revoir.

J'ouvre la discussion sur le point 5, communications de la Municipalité :

- **M. Michele Scala, PSR**

J'aimerais revenir sur l'interpellation déposée : « pose d'une plaquette sur le bâtiment », pour remercier la Municipalité pour le travail et pour dire aussi que je suis d'accord avec la suite à donner : plutôt que poser une plaquette, c'est mieux de faire un travail un peu plus de sensibilisation auprès des écoles, en tous cas, des écoliers, d'autant plus que c'est d'actualité. J'aimerais aussi remercier la Municipalité de l'époque, des années 70, ce n'était pas évident de mettre sur pied, d'organiser une classe spéciale. Comme vous l'avez lu, le jour de cette ouverture, personne ne s'est présenté, ils ont dit : mais ces étrangers, ce sont des fainéants... non, désolé, à l'époque, nous sommes dans la période de Schwarzenbach, en 70, 71, on a voté la première initiative, pour quelques dixièmes la loi n'a pas passé, qui disait que chaque canton ne devait avoir que 10% d'étrangers et que tous les autres devaient repartir, en tous cas devaient être ramenés dans leur pays et on parlait d'un demi-million d'étrangers à renvoyer, notamment des Italiens. Ces gens avaient peur, vous pensez, vous avez un enfant caché, vous allez vous présenter dans une école quand vous saviez que vous risquiez d'être chassé. Je vous rappelle encore qu'à cette époque-là, il y avait eu à peu près 600 Italiens qui avaient été renvoyés au pays pour des questions politiques, parce que, paraît-il, à l'époque, ils avaient participé à des séances du parti communiste, qu'on n'appelait pas comme ça. C'est pour ça que je dis qu'il fallait avoir beaucoup de courage et la Municipalité l'a assumé, ce n'était pas une Municipalité de gauche, il faut le dire, à l'époque elle était plutôt de droite, mais merci, merci pour le courage !

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

J'aimerais revenir sur la réponse que j'ai reçue par rapport à mon interpellation sur la prévention que fait Profa dans les écoles. Merci beaucoup de cette présentation très détaillée. Entre temps, ma fille de 3P a aussi eu deux périodes de prévention canine à l'école pour savoir comment se comporter avec les chiens, que ce soit en sortie scolaire ou autre, ce que je trouve très intéressant et ce qui montre aussi que l'école a quand même des latitudes, c'est-à-dire que je sais que le plan d'études est fixe, mais chaque école peut aussi choisir ses propres thèmes de prévention ou de vivre-ensemble. Quand je vois dans le descriptif des interventions de Profa qu'en 3P on parle de respect, en 6P on parle de respect, en 8P on vise au respect et en 10s et 11S on vise au respect, évidemment la prévention des violences sexuelles. Il y a un féminicide toutes les deux semaines en Suisse et en moyenne 40% des femmes qui disent avoir été victimes de violences au sein de leur couple. Je pense que 10 périodes sur toute une scolarité obligatoire, ce n'est pas beaucoup pour faire de la prévention et de l'éducation par rapport à ce respect ; c'est déjà très bien, on est d'accord, mais je serai ravie de savoir qu'on propose aux enfants de bien savoir réagir face à des gens dangereux, ce serait chouette de savoir réagir par rapport à des personnes dangereuses ou, de soi-même réaliser quand on a des comportements dangereux. Merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Madame Zahnd, vous avez raison. Ce n'est certainement pas assez, il faut certainement faire encore plus de prévention parce qu'un féminicide tous les deux jours, c'est inacceptable, c'est insupportable. Maintenant, comme on vous l'a dit dans la réponse, la Ville de Renens, ou n'importe quelle commune a peu d'influence sur ce qui se passe au niveau des écoles. Là, par rapport à la prévention sur les chiens, on en a discuté tout-à-l'heure, mais évidemment que les enseignants ont aussi une latitude pour pouvoir prendre dans un catalogue de formations des choses qui sont en rapport avec leurs classes. Nous, en tous cas, au niveau de la Ville, au sein du CRA, de Ondallaz et autres, chaque fois qu'on le peut on le fait, on fait de la prévention. J'ai entendu ce que vous avez dit et je vais voir comment est-ce que l'on peut encore renforcer cette prévention qui est possible dans le cadre de nos activités avec les enfants et les jeunes.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Il est mentionné dans les communications qu'un permis de construire destiné à CFF Immobilier a été octroyé et va permettre la création d'un parking pour 153 voitures. Je me demandais si dans cette zone de parking était prévu un P+R ? Une zone de dépose voiture pour prendre le train, vu qu'on sera à côté de la gare qui a beaucoup de transports publics, dont le tram, qui seront bientôt mis à disposition.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

La réponse est simple : c'est oui, c'est prévu. Et il est prévu de remplacer celle qu'il y avait avant.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai une seconde question : il est mentionné également qu'un courrier a été envoyé à tous les habitants de plus de 80 ans qui n'étaient pas visités par le centre médico-social, à savoir si ceux-ci souhaitent être contactés par la protection civile lors d'un déclenchement Plan-canicule. A ma connaissance, mais j'aimerais avoir des compléments de votre part, si le Plan-canicule est déclenché, les visites par la protection civile sur un certain type de population est obligatoire. Je me demandais quelle était l'utilité dans ce cas-là d'envoyer un courrier aux habitants étant donné que, de toute façon, ils sont censés être visités. Je voulais une clarification de votre part.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le Plan-canicule, c'est en principe chez nous. J'ai délégué à une personne qui le fait très bien et je n'ai pas ce niveau de détails, mais ce que je sais c'est que lors du Covid, on avait, avec le CMS, fait un nombre de téléphones incroyable à toutes les personnes au-delà de 60 ans. On a un fichier absolument incroyable de gens qui, à l'époque du Covid, avaient besoin d'aide et d'autres qui disaient : « moi, j'ai un réseau suffisamment solide pour ne pas avoir besoin de vous ». Ma réponse n'est pas satisfaisante ce soir, je viens vers vous au prochain Conseil avec la fin de la réponse. Mais c'est un système qui est très bien ficelé, et personne ne semble pouvoir échapper au système, mais M. Niang a plus d'informations.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Concernant les sapeurs-pompiers, tous les habitants vont recevoir un courrier, s'ils répondent explicitement qu'ils n'ont pas envie d'être visités, ce sera le cas, mais toute personne qui n'aura pas répondu sera visitée par les pompiers et la protection civile.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, avant de clore ce point 5, je voudrais juste souhaiter un bon rétablissement à Olivier Golaz qui s'est fait opérer. Je clos ce point de l'ordre du jour et je passe au point 6

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Cofin, à faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

En préambule de la séance du 16 avril de l'examen des comptes la commission de finances a pris connaissances des dépenses imprévisibles et exceptionnelles concernant :

1. CTC – infrastructures : Diverses dépenses au compte « Réfection du réseau routier et piéton » d'un montant de CHF 51'778.35, dont une part importante due aux travaux de génie civil entrepris pour la création d'un segment de trottoir sur l'avenue de Florissant.
2. CTC – BaDoLog : Dépenses d'entretien courant (Nature 3141.00) d'un montant de CHF 37'200.- et de rénovation et travaux spéciaux (Nature 3141.01) d'un montant de CHF 58'400.-. Il s'agit de travaux entrepris au CTC, à la grange de Florissant et à la villa du 31 rue de Lausanne récemment acquise par la commune, dans le cadre de sa rénovation.

La commission des finances s'est réunie le 22 avril pour l'examen des incidences financières des préavis 2024 N° 61, 62, 63, 64, 65.

Préavis N° 61-2024 – Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, **extension de la buvette et mutualisation de celle-ci avec un réfectoire scolaire**, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que rénovation des terrains B et E.

Ce préavis demande un crédit de construction de CHF 8'534'200 TTC.

Il demande de surcroît

- *l'autorisation d'augmenter la dotation en personnel de 0,55 ETP,*
- *l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 20'000.-,*
- *et qu'il soit pris acte de l'inscription aux budgets 2025 et suivants des charges et revenus supplémentaires tels que décrits au point 9.5 du préavis*

La Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 62-2024 – De la Municipalité au Conseil communal : Acceptation du plan d'affectation communal.

Ce préavis demande au Conseil communal d'adopter le Plan d'affectation communal ainsi que d'autres décisions qui en dépendent.

Dans le registre financier, il lui demande d'autoriser le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de différentes parcelles d'une valeur comptable nulle et de quelques autres d'une valeur comptable totale de CHF 2'136'000.- à amortir en trente ans.

La commission des finances informe le conseil communal que cette opération vient accroître l'endettement net de la commune, le faisant passer de 1'441 à 1'530 frs. par habitant. Pour apprécier cette valeur, sachez qu'en économie politique on s'accorde pour considérer acceptable un endettement entre 1'000 et 2'500 francs, important au-delà et très important au-dessus de 5'000 frs.

La Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 63-2024 – Création d'un nouveau trottoir, réfection de la chaussée et aménagement de deux ralentisseurs au chemin de Jouxkens, parcelle N° 285.

La réfection de la chaussée comprend la pose d'un collecteur d'eaux claires, des travaux de signalisation, de marquage et de plantation.

Ce préavis demande un crédit brut d'un montant de CHF 312'400 avant la participation de tiers pour CHF 55'300, soit un montant net de CHF 275'500.

La commission des finances prend note, avec quelque scepticisme, qu'aucune augmentation de charges n'est prévue au compte de fonctionnement.

La Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 64-2024 – Les nouveaux commanditaires – Projet d'art dans l'espace public.

Ce préavis demande l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 5'600.-, et qu'il soit pris acte des inscriptions aux budgets 2025, d'un montant de CHF 36'000, 2026, de CHF 13'000 et 2027, de CHF 8'400.-

La commission des finances dépose un amendement aux conclusions de ce préavis, amendement énoncé comme suit :

APPROUVE le projet d'art dans l'espace public (Les nouveaux commanditaires).

ALLOUE à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant de **CHF 63'000.- TTC** pour le projet d'art dans l'espace public (Les nouveaux commanditaires), d'une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire ou par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

La Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis aux conclusions amendées.

Préavis intercommunal N° 65-2024 – SDIS Malley. Remplacement du véhicule matériel de la caserne de Malley (Prilly) par deux véhicules de transport de personnes, l'un pour la caserne de Malley (Prilly), l'autre pour celle de Renens.

Ce préavis demande un crédit de CHF 186'000.- dont 117'000 à la charge de Renens.

Il demande de surcroît qu'il soit pris acte de l'inscription aux budgets 2025 et suivants d'un montant estimé à CHF 2'409.-

La commission des finances constate avec surprise que l'objet de ce préavis n'a pas été prévu au plan des investissements, comme la vétusté du véhicule à remplacer aurait dû le suggérer.

La Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

M. le Président remercie M. Hertig et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée M. le Président remercie M. Hertig et sa commission pour le travail accompli passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Wilczynski, Président de la CUAT

- **M. Ignacy Wilczynski, UDC**

La CUAT s'est réunie le mercredi 9 avril à 20h00 au CTC. Nous avons été accueillis et avons pu assister à une présentation du PACom présenté par Mme Tinetta Maystre, Municipale, M. Martin Hofstetter, Responsable du service de l'urbanisme et Mme Mélanie Hartig, urbaniste.

Pour rappel, le plan initial date de 1947, il est essentiel de le réviser pour qu'il réponde aux défis actuels. La législation exige que la planification soit revue tous les 15 ans. Le PACom doit se conformer à plusieurs normes, notamment la loi sur l'aménagement du territoire, le plan cantonal et le plan directeur intercommunal. De plus, 15 plans ont été complètement abrogés, 11 plans ont été partiellement abrogés et 19 plans sont maintenus. Les plans des quartiers ont été maintenus tels quels, superposés sur le PACom afin de préserver leur identité propre. En ce qui concerne les grands thèmes du PACom, le patrimoine bâti : le PACom vise à renouveler et à préserver la qualité et la valeur des constructions existantes. Le patrimoine paysager : les efforts se concentrent sur les enjeux environnementaux avec un développement des espaces verts et une meilleure intégration dans les zones urbaines. Des logements d'utilité publique : la moitié des logements dans les zones de faible densité et moyenne, seront dédiés à l'utilité publique. La densité, une faible densification est prévue en préservant l'espace pour les maisons individuelles, les espaces verts. Stationnement : les normes de stationnement seront mises à jour pour inclure des solutions de parkings regroupés par quartier. Les zones d'activités, à la fois tertiaires et secondaires, sont clarifiées et maintenues. Concernant le zonage spécifique, il y a des zones résidentielles qui varient en densité, certaines zones seront destinées à des activités qui peuvent être un peu gênantes ou même assez perturbantes, un zonage spécifique est prévu pour les espaces verts, des parcs publics et des équipements sportifs.

Quant aux prochaines étapes, la commission prévue pour étudier le préavis concernant le PACom se réunira le 30 avril, si nécessaire une session supplémentaire est prévue pour le 6 mai. L'adoption par le Conseil communal est prévue en mai 2024. La CUAT remercie le service de l'urbanisme pour la présentation et la rencontre.

- **M. le Président**

Merci M. Wilczynski, j'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

J'invite M. Pierre Borloz, Président de la CRI à venir au micro.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Une bonne nouvelle ! Suite à ce qu'avait dit M. le Syndic lors du dernier Conseil, il a pris contact avec Mme la Préfète pour lui spécifier la tenue de la CRI et les engagements de cette commission. Son intervention a été bénéfique, il a présenté ses arguments qui étaient bien meilleurs que les miens, et Mme la Préfète a abondé dans son sens. De ce fait, la CRI peut siéger en plénière, intervenir en discussions dans les différentes commissions, c'est-à-dire que l'ORPC peut communiquer avec la POL, avec les Taxis et les quatre commissions peuvent communiquer entre elles dans le cadre de la CRI en restant, bien évidemment, tenues au secret de fonction jusqu'à ce que les rapports soient d'ordre public.

Je vous annonce qu'une prochaine séance de la CRI aura lieu le 14 mai à 19h30 à la salle de Conférences à l'étage supérieur. Je demande aussi aux membres de la CRI de me communiquer qui, dans leurs domaines, que ce soit l'ARASOL, la POL, les Taxis ou l'ORPC, qui est le représentant à la Cogest de ces associations. Et je demande également à tous les membres de la CRI qui n'utilisent pas l'adresse @renens.ch de me communiquer leur adresse mail privée afin qu'ils ne soient pas oubliés lors des convocations. Merci de votre attention.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, j'invite M. Rachid Taaroufi à venir au micro pour une communication de l'ARASOL

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Le conseil intercommunal de l'ARASOL s'est réuni le mercredi 13 mars 2024 à Ecublens. Il a assermenté Mme Carole Castillo comme membre de Renens. Mme Racloz sera assermentée au prochain conseil.

Cette séance extraordinaire était réservée à la validation de la nouvelle grille salariale de l'ARASOL. La présidence a communiqué que le projet des nouveaux statuts est en cours. Une séance du GT qui étudie la question aura lieu le 21 mars 2024.

La CODIR a présenté le préavis « Révision du système de rémunération de l'ARASOL ». Ce préavis a pour objectifs :

- d'actualiser le système de rémunération à la structure et au fonctionnement de l'ARASOL ;
- d'améliorer les conditions salariales du personnel et de fidéliser les collaborateurs actuels,
- d'offrir des possibilités salariales pour plusieurs collaborateurs bloqués au sommet de leur classe salariale et,
- de s'aligner sur le système actuel du canton, principal bailleur de fonds. Cette révision devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 2024.

Cette révision tiendra compte de certains enjeux, entre autres, préserver les acquis salariaux, éliminer autant que possible les plafonds salariaux, respecter le cadre Decfo-Sysrem tout en l'adaptant aux besoins spécifiques de l'ARASOL et aligner la masse salariale sur le financement étatique tout en restant dans le cadre budgétaire.

Lors de la délibération, le préavis a été amendé pour que l'entrée en vigueur du nouveau système de rémunération soit le 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} juillet, ce qui permettra de respecter le budget. C'est à l'unanimité que le conseil intercommunal a accepté les conclusions du préavis amendées.

- **M. le Président**

Merci M. Taaroufi, j'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée je clos la discussion et passe au point suivant.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

J'invite M. Byron Allauca à venir au micro

- **Byron Allauca, Fourmi rouge**

Suite à la démission de notre camarade Marta Pinto, la place de déléguée à la POL sera tenue par Mme Marie Schneider.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Rapport de commission Préavis No 60-2024 - Pavillons des Sous-Biondes : assainissement des faux-plafonds et demande de crédit brut de CHF 158'600.- TTC**

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Pascal Golay, Président-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

M. Golay fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

Date : 27/03/2024 - 20h.00

Lieu : Centre Technique Communal, rue du Lac 14

Membres de la commission :

Pascal GOLAY (Président / PLR-PVL), Roland DELAPIERRE (UDC-UDF), Gérard DUPERREX (PLR-PVL), Mehmet KORKMAZ (Fourmi rouge), Lucie MAUCH (Fourmi rouge), Richard NEAL (PSR) , Sylvain RICHARD (Les Vert.e.s), Chiara STORARI, PSR **Excusée** : Anne CHERBUIN (Les Vert.e.s)

Invité(s):

Didier Divorner, Municipal Bâtiments, Domaines et Logement.
Jean-Claude Bourgeois, Adjoint Bâtiments.

Introduction:

Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit en vue des travaux d'assainissement des faux plafonds des Pavillons des Sous-Biondes pour un montant de CHF 158'600,- TTC.

En septembre 2017, le Conseil d'Etat a demandé à la ville de Renens de procéder à un diagnostic amiante sur l'ensemble des bâtiments dédiés à l'enseignement. Il en est ressorti que seuls les pavillons des Sous-Biondes en étaient pourvu dans les plafonds, mais sans que cela ne produise un danger l'amiante ne pouvant pas être libérés sous forme de fibre respirable.

Toutefois, si une de ces plaques se retrouvait abîmée par un choc ou des travaux, par exemple le changement de luminaire, un risque minime existe, c'est pourquoi le personnel en a été informé et que des analyses ont été effectuées ponctuellement sur place, qui n'indiquent aucune trace de présence de particules d'amiante dans l'air.

Ces résultats, ainsi que les échéances concernant la rénovation du site scolaire « Verdeaux-Pépinières-Saugiaz » a incité la municipalité à demander un délai au Canton.

Suite à cette demande, une réunion avec les partenaires concernés ainsi que le médecin cantonal a eu lieu en octobre 2023. Le médecin cantonal a insisté sur les risques, même minimes combinés aux polluants déjà existant et qu'il était important de les minimiser. D'autre part, la commune a également indiqué qu'elle comptait dans tous les cas, soit désamianter lors d'une rénovation ou d'une démolition des pavillons.

Ainsi, la municipalité propose de faire ces travaux lors de l'été 2024 et profiter ainsi du temps offert par les vacances scolaires sans péjorer du temps d'utilisation des classes.

Questions de la commission:

- La COFIN demande la dimension des surfaces concernées.
Il s'agit de 800 m² pour 6 salles de classes et 2 de dégagements.
- Comment se fait-il que 3 cadres cantonaux aient subitement eu envie de se réunir alors que tous les tests étaient au vert ? Est-ce qu'il y aurait eu d'autres effets déclencheurs ?
C'est uniquement parce qu'il y a eu une demande de délai, rien d'autre.
- Quels sont les autres polluants indiqués dans le préavis ? S'agit-il juste de la pollution générale ou parle-t-on d'autre chose qu'il faudrait également assainir ?
Il s'agit des polluants "standards" dans l'air, comme les particules fines.
- Y'a-t-il d'autres bâtiments identifiés "amiante" dans la commune ?
Non, pas à la connaissance actuelle des bâtiments en dehors des bâtiments scolaires pour lesquels tous ont eu un diagnostic "amiante". Cela dit, rien n'est garanti, tous les bâtiments n'ont pas été diagnostiqués.
- Il est dit que l'amiante peut se propager en cas de travaux sur les plaques, est-ce que ce genre de travaux a déjà eu lieu dans ces pavillons comme des changements de luminaires ? Si oui, le personnel était-il prévenu pour travailler conformément aux recommandations ?
Tout le monde a bien été informé, il n'y a eu aucun travail d'effectué.
- Comment se passe la surveillance des travaux ?
Il y aura une zone de confinement avec plusieurs analyses de l'air. Les personnes qui seront dans la zone sont des professionnels formés avec une durée de travail maximum de 2 heures sur place. Les matériaux seront confinés avant leur transport selon les procédures de la SUVA. Un rapport devra leur être soumis pour toutes les phases de travail.
- Avons-nous droit à des subventions pour cet assainissement vu que c'est une demande du médecin cantonal ?

Non, ce sont des travaux obligatoires qui ne sont pas concernés par des subventions. Même si ce n'est pas obligatoire en soit, il s'agit de travaux prévus qui sont simplement anticipés. Mais il sera tout de même vérifié si une participation est possible ou pas.

- Y'a-t-il une possibilité de réaffectation de ce site ?
Le but est d'avoir un maximum d'élèves au même endroit et éviter les satellites. Jusqu'en 2029 ça reste scolaire puis après l'affectation sera réévaluée. Il n'y a actuellement aucune décision de prise.
- Sur le site Meylan, savons-nous combien d'enfants sont concernés sur les prochains projets ?
Environ 110 enfants sur une temporalité de 10 ans. C'est pour cela qu'aucune décision n'est actuellement prise sur l'avenir de ces pavillons.
- Pourquoi n'avons-nous pas désamianté quand les toits des Biondes a été refait ?
Parce que l'insistance du canton est venue plus tard.
- Au point 8 dans le tableau, que veut dire CFC ?
Code de Frais de Construction

Délibération de la commission

La commission rend attentive la municipalité quant au bon contrôle des travaux liés à l'amiante comme répondu dans les questions/réponses ci-dessus.

Détermination de la commission

C'est à l'**unanimité** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Golay et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée j'invite M. Golay à nous faire lecture des conclusions

- **M. Pascal Golay, PSR**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 60-2024 de la Municipalité du 4 mars 2024,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 158'600.--TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 8 et 9 ci-dessus pour les travaux d'assainissement des faux plafonds des Pavillons des Sous-Biondes.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3500.2058.5030 - Pavillons scolaires des Sous-Biondes - assainissement des faux plafonds.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Golay, je mets au vote les conclusions :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent

- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Golay et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **M. le Président**

- **Préavis N° 61-2024** – « Demande d'un crédit construction pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que rénovation des terrains B et E / Réponse de la Municipalité au postulat intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Jeudi 2 mai 2024, 18h30
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : M. Byron Allauca, Fourmi rouge
- **Préavis N° 62-2024** - Adoption du plan d'affectation communal (PACom)
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Mardi 30 avril 2024, 18h30
Centre technique communal, rue du Lac 14
Date de réserve pour une 2^{ème} séance :
Lundi 6 mai 2024, 19h00
Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : M. Basile Zufferey, Les Vert.e.s
- **Préavis N° 63-2024** - Création d'un trottoir - chemin de Jouxkens - parcelle No 285– Demande de crédit brut de CHF 312'400. –TTC avant participation de tiers de CHF 55'300.- TTC, soit un montant net de CHF 257'100.--
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Jeudi 2 mai 2024, 19h00
Salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33
Présidence : M. Dylan Montefusco, UDC
- **Préavis N° 64-2024** - Les Nouveaux Commanditaires - Projet d'art dans l'espace public
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 29 avril 2024, 19h00
Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21
Présidence : Mme Chiara Storari, PSR
- **Préavis intercommunal N° 65-2024** - Remplacement du véhicule du SDIS Malley, Prilly-Renens, matériel Malley 170 de l'OI Prilly, par deux véhicules de transport de personnes et matériel - Demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal), dont CHF 117'761.- pour la Ville de Renens
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 13 mai 2024, 19h30
Salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33
Présidence : M. Luis Guedes, PLR-PVL

Les rapports de commissions sont à remettre au plus tard le lundi 13 mai 2024 à midi.

J'ouvre la discussion :

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai juste une question tout à fait technique : il a été demandé par la commission des finances une modification des conclusions d'un des préavis, est-ce que ceci doit être voté maintenant, avant que cela ne parte en commission ? C'est tout à fait technique, je ne suis pas au courant des modalités ou est-ce que c'est uniquement au rapport que l'on doit demander la modification ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La commission des finances vous invite à prendre ceci en considération et à le travailler dans le cadre de la commission, vous pouvez le redébattre avec les personnes qui représenteront la Municipalité et après, si vous le maintenez, vous le mettez dans vos propres conclusions.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

Développement du postulat de Mme Maria Sisto intitulé : « Des soins dentaires accessibles pour les jeunes en formation ».

Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le bureau lors sa séance du mardi 16 avril 2024 et qu'il a été déclaré recevable. Mme Sisto, je vous invite à vous venir au micro.

- **Mme Maria Sisto, Fourmi rouge**

Postulat

Titre : Des soins dentaires accessibles pour les jeunes en formation

Renens a la chance de bénéficier d'une clinique dentaire depuis 1964. Tous les enfants de Renens se souviennent des visites de dépistage chez le dentiste et des visites de prévention dans les classes. Cet établissement est un acteur important dans la santé des jeunes de la ville de Renens. Actuellement, les jeunes en âge scolaire et les jeunes en formation jusqu'à 20 ans peuvent bénéficier des prestations de la clinique dentaire. De plus, les jeunes jusqu'à 16 ans peuvent bénéficier d'une subvention communale selon le revenu. Cependant, dans la situation économique actuelle, de plus en plus de personnes se voient obligées de renoncer aux soins, notamment dentaires, qui sont les premiers à passer à la trappe. Dans cette situation, un accès à des soins à des prix abordables semble plus que jamais important. L'extension des soins dentaires et des subventions aux jeunes en formation jusqu'à 25 permettrait un accès aux soins tout en soulageant le budget des familles.

Conclusions : Nous demandons que la Municipalité étudie l'extension des prestations de la clinique dentaire ainsi que de la subvention en fonction du revenu pour que tous les jeunes encore en formation domiciliés à Renens puissent en bénéficier jusqu'à 25 ans.

- **M. le Président**

Merci Mme Sisto, J'ouvre la discussion.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour ce postulat, la Municipalité accepte de le prendre, d'en discuter et d'étudier cette proposition, je ne vais pas faire d'autres commentaires pour l'instant. J'ai envie d'en profiter pour dire que j'ai encore une réponse à amener pour le même sujet à l'interpellation de M. Taaroufi, je profite de dire que je ne l'ai pas oublié.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je sou mets au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport

S'en suit une discussion générale sur le fait de voter ou non le renvoi du postulat après son acceptation par la Municipalité.

- **M. le Président**

Je mets au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité :

- Celles et ceux qui sont pour
- Celles et ceux qui sont contre
- Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE
POUR ETUDE ET RAPPORT**

- **M. le Président**

J'invite Mme Tiambo à venir déposer son postulat

- **Mme Andreia Tiambo, Les Vert.e.s**

Titre : Pour des places de jeux sans fumée

Conclusion : Étant donné que les places de jeux sont des espaces destinés aux enfants pour s'amuser et s'aérer saine ment, je demande une introduction de l'interdiction de fumer à 8m autour des places de jeux

- **M. le Président**

Merci Mme Tiambo, j'invite Mme Thode à venir déposer son postulat

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Titre : Récupérons l'eau de pluie pour un avenir durable à Renens

Introduction :

Face aux défis environnementaux auxquels nous sommes confronté.e.s, il est impératif d'examiner de près notre gestion des ressources hydriques, car l'eau est précieuse. Les périodes de sécheresse récurrentes ont déjà contraint plusieurs communes en Suisse à restreindre l'utilisation de l'eau potable, soulignant ainsi l'urgence d'agir de manière proactive. Dans ce contexte, il est aberrant de continuer à utiliser de l'eau potable pour des usages tels que l'arrosage des jardins ou les toilettes.

Conclusion : Je demande à la Municipalité de mettre en place un plan concernant les récupérateurs d'eau de pluie ce plan comprendrait un volet

1. Incitations pour la population, propriétaires et gérances

2. L'installation de récupérateurs pour le parc immobilier communal
3. Règlement communal pour les futures constructions
4. Toute autre mesure que la Municipalité jugera pertinente

- **M. le Président**

Merci Madame Thode, j'invite M. Kocher à déposer son interpellation

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Interpellation

La Ville de Renens à travers une communication ciblée pour les écoliers a fait la promotion des subventions pour une aide aux études musicales, les efforts déployés pour faciliter leur accès est un plus pour les familles dont les enfants ou les jeunes souhaitent apprendre la musique. Si pour les enfants et les jeunes inscrit dans les écoles de musique de la ville il existe la possibilité d'emprunter un instrument, pour les adultes, c'est une autre paire de manche. À la lumière de cette initiative positive, je souhaiterais soumettre une question et peut-être une proposition qui pourrait encore renforcer l'accès des jeunes à la pratique musicale dans notre Ville. Ayant pris connaissance du modèle mis en place par la Ville de Vevey, qui a instauré une bibliothèque d'instruments de musique, je me demande si la ville de Renens envisage une initiative similaire ? Pourquoi cette question ? La mise en place d'une bibliothèque d'instruments de musique à Renens pourrait grandement contribuer à démocratiser l'accès aux instruments, offrant ainsi une opportunité précieuse aux enfants et aux jeunes de découvrir et de s'engager dans la musique sans les obstacles financiers liés à l'achat d'un instrument. Une telle bibliothèque pourrait permettre aux étudiants en musique de tester différents instruments avant de faire un choix définitif, favorisant ainsi la diversité des pratiques musicales. De plus, elle pourrait encourager la participation de nouveaux talents et contribuer à l'enrichissement de la vie culturelle de la Ville. Je serais ravi d'en savoir plus et j'annonce mes intérêts : la Municipale en charge du Service Culture-Jeunesse est ma mère.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Alors, cela a beau être mon fils, mais je n'étais pas au courant de son interpellation. On répondra à travers le Service pour le prochain Conseil.

- **M. le Président**

Merci Mme Jaccard. Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce point ? Ce n'est pas le cas, j'invite Mme Mélinda Zufferey-Merminod à déposer son interpellation

- **Mme Mélinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Interpellation

J'interpelle ce soir la Municipalité au sujet de la convention qu'elle a signée avec les actionnaires du CSM SA concernant la Vaudoise Arena et de récentes révélations dans la presse.

Pour rappel, la Commune de Renens a signé une convention avec les divers actionnaires du CSM SA qui plafonne la couverture du déficit pour Renens à 980'000 CHF. Le rapport d'audit du CSM de la commission des finances de la Ville de Lausanne a récemment été publié, y compris ses six recommandations. Ce rapport a été relayé dans la presse et nous avons pu y lire les éléments suivants, je cite : « Nous discutons avec les villes de Prilly et de Renens de la

prise en charge de ces déficits. Selon la convention qui répartit la couverture entre les communes, Lausanne assume les dépassements au-delà d'un certain seuil. Aujourd'hui, nous constatons que les coûts ont été sous-évalués. » (citation du 24H du 18.04.24) « Un chiffre est avancé, concernant spécifiquement le prix de location de la glace pour les entraînements. Celui-ci est de 100 francs par heure, soit largement inférieur au prix de revient de l'heure de glace pour CSM SA, qui a été évalué à 400 francs. » (citation du 24H du 18.04.24) Après avoir pris connaissance de l'audit et de la presse, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que des discussions officielles ont été entreprises avec les actionnaires du CSM pour renégocier la convention, ou s'agit-il d'une demande unilatérale de la Ville de Lausanne ?
- Quelle est la position de la Municipalité concernant une augmentation du plafond de couverture du déficit pour Renens ?
- Quelle est la position de la Municipalité concernant les tarifs de location de l'ensemble des espaces à disposition ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci Madame la Conseillère. Ce que je peux vous répondre : effectivement, Lausanne a pris langue avec nous, ils se sont déplacés, on est en première phase de discussion, on a posé la situation. C'est la même chose concernant les heures de glace, ils sont venus, ils ont discuté avec la Municipalité et le Service des Sports, on est dans la première phase de discussions, on pose les situations et on va prolonger plus tard les discussions. Pour le moment, il n'y a rien qui se passe, dès qu'on aura quelque chose de nouveau, on vous donnera une réponse écrite par rapport à la situation. Mais à la sortie de l'audit, suite aux déplacements faits à Renens et Prilly, ce sera au Conseil d'Administration de décider. Mais dès qu'on aura du nouveau, on vous fera une réponse écrite. Ils se sont déplacés, ils sont venus, ce n'est pas formel, ils sont venus discuter et la Municipalité de Lausanne est venue aussi bien à Renens qu'à Prilly pour poser cette situation.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir ? La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

13. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **M. Michele Scala, PSR**

Je reviens sur ce point, sur l'information qui a été donnée à propos des 50 ans de la Révolution des Œillets au Portugal pour dire qu'en effet, en Italie aussi on fête le 25 avril : on fête la libération de l'Italie du fascisme et du nazisme. C'est le retrait de troupes fascistes et nazies de l'Italie. Il y a un point commun entre ces deux, c'est qu'on assiste dans les deux pays à un retour du fascisme, en Italie il y est déjà, il est au pouvoir, au gouvernement. Que puis-je dire à ce propos ? Que je félicite le Président, M. Da Cunha pour l'organisation de cette manifestation et, bien sûr, la communauté portugaise. Et dire que cet événement est important parce que cet événement donne l'occasion de voir, de se réjouir de la démocratie dans la laquelle nous vivons et de se

battre ou de lutter contre ce qu'on appelle toute forme de dictature. Concernant les points communs entre le 25 avril italien et le 25 avril portugais, je dois dire que les deux Présidents des deux grandes communautés étrangères habitent à Renens, on peut être fiers de cela. Ensuite, nous deux, nous avons été étudiants à l'Université de Lausanne, moi je l'ai été avant lui, lui est arrivé après moi ; d'ailleurs lorsqu'il est arrivé on me l'avait annoncé, mais je ne savais pas qu'il était si bon que ça, mais ça me fait plaisir. Et puis, dire encore que concernant le 25 avril, tout ce qui est manifestations anti fascistes ou contre dictatures, l'Université de Lausanne organise une exposition à partir du mois de novembre et jusqu'au mois de juin sur le Dr. Mussolini, comme vous le savez, Mussolini a été Docteur, avec Dr. Honoris Causa de l'Université de Lausanne en 1937, lui-même a vécu en Suisse deux ans de 1902 à 1904. Suite à un postulat qui avait été déposé au Grand Conseil par un député pour révoquer ce prix, ce doctorat, l'Université s'était engagée à organiser une manifestation, un événement de longue durée et cet événement se concrétise et le vernissage aura lieu le 16 novembre et va durer jusqu'au mois de juin. J'ai participé à l'organisation et au travail avec beaucoup de plaisir et cela me réjouit de le voir à partir du mois de novembre. Je ne peux donc que vous encourager à participer à ces événements.

- **M. le Président**

J'invite Mme Maria Sisto à poser sa question, ensuite je vous passe la parole, M. Taaroufi. En priorité les questions qui ont été déposées au Bureau

- **Mme Maria Sisto, Fourmi rouge**

Moi j'ai eu une petite aventure en déposant mon postulat. Je me suis retrouvée à devoir finalement amener mon papier au Greffe pour qu'il soit accepté. Je me dis que si, moi, j'ai eu de la peine, pourtant je m'estime quand même assez techno-savante on va dire, c'est que je ne suis probablement pas la seule à rencontrer un peu des obstacles avec ça. C'est une question, mais plus une remarque, au final, dans le règlement, il est marqué que pour la recevabilité d'un postulat il doit être signé de la main de la personne. Or, pour que le postulat puisse être archivé, en plus il doit être imprimé correctement, moi je vous ai donné mon postulat imprimé sur du papier qui était horrible, parce que je n'avais que ça et cela a fait tout un aller-retour qui semble vraiment compliqué et ce n'était pas le cas avant, vu que jusqu'à maintenant j'ai pu amener mon postulat signé le soir du Conseil. Et est-ce que, vu que le règlement du Conseil est en cours de révision, est-ce qu'on pourrait réfléchir à, peut-être, ôter le fait que le document doive être signé de la main pour être recevable au Bureau ? C'est-à-dire qu'il doit être identifié, il faut qu'il y ait le nom de la personne qui l'envoie et que pour que le postulat soit valide, il doit être remis signé le soir du Conseil.

- **M. le Président**

Merci Madame Sisto. Je dois juste apporter quelques informations concernant votre intervention. Vous pouvez rester au micro, les initiatives des Conseillères et Conseillers sont toujours importantes. On vous a entendue, effectivement, l'interpellation peut être déposée le soir même au Conseil, mais pas le développement du postulat qui doit arriver au Bureau dans les formes prescrites par le règlement et la Loi sur les Communes.

- **Mme Maria Sisto, Fourmi rouge**

Apparemment, il y a des problèmes de qualité, vu que moi j'ai scanné le postulat avec mon téléphone et on m'a dit que ce serait quand même mieux que je l'amène au Greffe, c'est juste ça. On fait, cela demande une organisation supplémentaire si je dois m'acheter un scanner parce que la qualité de mon téléphone n'est pas suffisante enfin, cela semble étrange... surtout qu'en plus j'ai vu que le postulat d'Ali (M. Korkmaz) n'était pas spécialement de meilleure qualité que ce que moi j'ai envoyé avec mon téléphone, donc je n'ai pas compris pourquoi.... Mais on ne va pas non plus y passer 50 ans.

- **M. le Président**

Merci Mme Sisto, le Bureau a pris en compte votre postulat, il vous a juste interpellée sur le fait qu'il devait être signé, mais le postulat a été traité sur le fond. Je comprends, mais il y a des formes à respecter, malheureusement.. et heureusement parfois.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai une question pour la Municipalité concernant le parking du Censuy. L'année passée est apparue une série de blocs en béton aux deux bouts du parking dont le but était évident, il nous avait été expliqué, je ne reviens pas là-dessus. Par contre, l'année passée, côté piscine il était tout-à fait possible d'entrer et sortir avec deux voitures en même temps. Il y avait un système de cheminement qui était fait pour qu'il y ait un chemin d'entrée et un chemin de sortie complètement séparés. Or, les plots ont été enlevés pendant l'hiver et quand ils ont été remis, le cheminement maintenant est tel qu'il est impossible de circuler à deux véhicules en même temps. C'est-à-dire qu'il n'y a qu'une entrée, qu'une sortie et une sorte de plot central autour duquel on tourne dans un sens ou dans l'autre. Or, il s'est trouvé qu'il y a trois semaines on m'a rapporté qu'il y a deux véhicules qui ont essayé d'entrer en même temps et qui se sont retrouvés coincés, personne ne pouvait reculer, il y avait un bouchon qui menait jusqu'à la piscine et à travers la moitié du parking. En fait tout s'est trouvé bloqué, les gens sont sortis de leurs véhicules, ils se sont engueulés, ils en sont presque venus aux mains. Est-ce que cela n'est pas possible de remettre les plots comme ils étaient l'année passée ? Parce que, manifestement, l'année passée cela fonctionnait très bien.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour faire court, et c'est dramatique, c'est malheureux, on n'a pas de place à Renens pour accueillir les gens du voyage, on l'a dit, on a mis en place avec une Commune ou l'autre des places pour les recevoir. J'ai des téléphones tous les jours, me demandant pourquoi je n'écarte pas un peu les plots. La réponse, je n'aime pas le faire, mais pour l'instant, c'est effectivement aussi serré que ça, parce que c'est seulement comme ça que c'est dissuasif. On peut en parler juste après si vous voulez me donner un conseil, et je regarde avec la POL si on peut changer les plots. Je passe facilement avec mon vélo, mais c'est vrai qu'il y a des voitures plus larges... On peut en parler juste à la sortie du Conseil.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

J'ai été interpellé par des citoyens de Renens et je relaye leur question à la Municipalité, j'espère être clair. Combien de bornes de recharge sont opérationnelles sur le territoire de la Commune de Renens ? Combien seront opérationnelles et dans quel délai ? Qu'en est-il de la qualité de recharge des voitures des bornes opérationnelles et de celles qui le seront à terme ? Et quelles mesures sont prises pour éviter le parcage abusif ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous avons un dossier déposé par M. Borloz « T'as où les bornes ? » il est en cours d'exécution. Actuellement il y a deux bornes disponibles au Closel pour les ateliers, c'est le Cacib qui a mis ces bornes qui était précurseur, quatre même me dit-on... cinq me dit-on, voilà, j'ai mon informateur. Cinq bornes sont disponibles au Chemin du Closel 3. Nous sommes en train de finaliser les contrats pour avoir deux bornes région piscine, deux bornes Hôtel de Ville, deux bornes vers le tennis de Renens. Nous aurons bientôt six bornes. Quant au système incitatif, en principe la plupart des gens quand ils se mettent, ils se connectent à la prise et ils paient la charge qu'ils ont prise en fonction du temps, c'est comme cela que cela fonctionne. En principe, le plus souvent, les gens ne stationnent pas illicitement sur ces bornes. Dans quelques semaines on pourra revenir vous dire que les chantiers sont en cours pour avoir six bornes de plus à Renens. C'est en cours et la réponse définitive sera là lorsque nous inaugurerons ces bornes.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Juste pour compléter par rapport à la question pour le stationnement : en fait il y a une borne qui se recharge, les gens se branchent, ils paient leurs kilowattheures et quand la charge est pleine, s'ils laissent leur voiture, ils ont une taxe de 4 francs l'heure pour le parking. Le principe c'est que quand c'est plein, ils doivent laisser la place. En fait, on a un peu de possibilité, c'est que c'est comme un parcmètre qui est taxé 4 francs de l'heure s'ils squattent la place. Ma foi, si ce n'est pas branché, il faut que quelqu'un contrôle et qu'il colle.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

En fait, c'est juste pour revenir : dans le règlement du Conseil communal, qu'il faut respecter, parce que c'est important de respecter le règlement, pour qu'un postulat, une motion soit accepté.e.s, c'est marqué qu'il doit être signé. J'ai juste besoin d'une précision si c'est possible. Il y a la possibilité d'avoir un texte avec une signature, à savoir juste le nom et le prénom, il y a la possibilité d'avoir un texte avec une signature manuscrite qui a été scannée et ajoutée, il y a la possibilité d'avoir un document physique avec la signature manuscrite et, en fait, entre toutes les possibilités est-ce que c'est possible d'avoir simplement en scan... est-ce qu'il faut avoir obligatoirement un document Word ou obligatoirement un document PDF ? Est-ce qu'il doit y avoir obligatoirement une signature scannée ? Où est la limite ? parce qu'à l'époque c'était possible simplement d'avoir un scan et c'était bon, mais est-ce que maintenant il y a l'obligation d'avoir en scan PDF ou un document Word qui a été transformé en PDF avec le scan avec minimum 300 pixels ? Est-ce que c'est possible d'avoir la précision de à quel moment c'est recevable ou pas ?

- **M. le Président**

Merci M. Favre de toutes ces précisions techniques...

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Non, ces demandes de précision...

- **M. le Président**

Par le passé, M. Favre, on s'était renseignés et Mme la Préfète nous avait dit qu'il fallait la signature manuscrite.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Donc, on est obligés d'avoir le truc physique qu'on apporte avec nos petites patounes au Greffe ? On ne peut pas avoir une signature manuscrite qui a été scannée ? Oui, on est d'accord, donc si on a un truc manuscrit scanné on peut le transmettre ?

- **M. le Président**

Oui, mais vous devez le signer, scanner le document et le transmettre.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

On ne peut pas simplement avoir une signature manuscrite qu'on rajoute et qu'on renvoie ?

- **M. le Président**

Mais oui, cela équivaut en fait à scanner le document signé, c'est la même chose.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Merci, du coup, la prochaine fois on pourra revenir sur ce que vous avez dit, comme ça on saura qu'on pourra insister pour que ce soit accepté. Merci infiniment.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Juste une petite remarque : le mois passé, lors du dernier Conseil, Mme Muriel Rossel avait déposé une demande que le Bureau du Conseil écrive au Grand Conseil au sujet de la péréquation. Il avait été décidé que cela serait voté cette fois-ci. Mme Rossel, à qui je souhaite un prompt rétablissement, étant absente, je me permets de faire son porte-parole. Est-ce que l'on vote cette décision que le Bureau du Conseil envoie une lettre au Président du Grand Conseil au sujet de la situation de Renens par rapport à la péréquation ?

- **M. le Président**

Merci M. Borloz. J'apporte juste quelques précisions : selon le PV, Mme Muriel Rossel devait attendre un avis de droit et après décider si elle faisait voter ou non.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La question que nous devons investiguer c'était de la constitutionnalité de la nouvelle péréquation. M. Keller nous avait dit : « moi je fais partie de la commission, ce problème-là n'en est pas un ». Je suis allé le vérifier auprès des personnes qui, non pas que je ne croie pas M. Keller, je suis allé prendre des informations auprès d'autres personnes et, notamment, M. Cappelletti qui est venu tout-à-l'heure, malheureusement je n'ai pas pu être là pour souligner ce point-là. Il m'a assuré qu'effectivement la constitutionnalité de la future péréquation sera validée lorsque la nouvelle péréquation sera votée. Cela veut dire qu'il me disait en clair : « Vous, Ville de Renens, qui demandez que la péréquation soit plus solidaire, avez une position en miroir à celle de l'ADCV qui dit que la péréquation est trop solidaire et qu'il n'y a pas de base constitutionnelle et tout ceci sera réglé simultanément avec le vote sur la péréquation ». Espérer aujourd'hui que ce travail qui se fait par le Département des Institutions des Communes ne soit pas légal n'est pas pertinent. C'est une illusion de penser qu'il n'y aura pas un socle légal suffisant pour porter la future péréquation, raison pour laquelle je n'ai pas mandaté un autre conseil pour le faire. Toutes les instances qui ont travaillé là-dessus m'ont dit que ça le serait, puisque ce serait en fait déroulé, décliné en même temps que la future péréquation dans les débats du Grand Conseil. Ce n'est pas une piste celle-ci, je crois qu'on peut l'abandonner, elle n'apporte pas de solutions ni de propositions. M. Keller peut compléter, il a suivi ces débats, je pense.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Effectivement, je remercie M. le Syndic qui a, en tous cas, été vérifier que je ne raconte pas des salades, cela me rassure et tant mieux, merci M. le Syndic. Par contre, il y a une autre chose qui est certaine, c'est que ce débat va commencer, je vous le donne en mille, mardi prochain, on vous l'a dit. Et le seul moyen, finalement, de soutenir la position de la Commune de Renens, c'est de soutenir le rapport de minorité, que j'ai signé. Donc, j'enjoins, parce que moi je vais évidemment soutenir ce rapport de minorité puisque c'est moi qui l'ai écrit, il contient d'ailleurs une bonne partie des demandes de la Commune de Renens, j'enjoins les deux autres Députés qui sont dans cette salle à soutenir la Commune de Renens en soutenant le rapport de minorité et, évidemment, d'encourager leur groupe respectif à le faire, pour que la Commune de Renens soit enfin écoutée et afin que cette petite modification que l'on demande, en tant que minoritaire de la péréquation, soit prise en compte. J'enjoins Mme la Députée Golaz-Grilli et Mme la Députée Jaccard à soutenir ce rapport de minorité.

- **M. le Président**

Merci M. Keller. M. Borloz, vous souhaitez prendre la parole suite à cela, parce qu'il y a eu un avis de droit et une intervention du Député M. Keller. Mme Rossel n'étant pas là, vous êtes son porte-parole, est-ce qu'elle souhaite quand même mettre à l'ordre du jour lors du prochain Conseil un vote pour que le Bureau puisse envoyer un courrier ?

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Non

- **M. le Président**

Ce n'est pas le cas, je passe la parole à M. Métraux.

- **M. Colin Métraux, UDC**

J'ai une question d'un ordre général : à qui doit on s'annoncer lors d'une demande de pose de poubelles publiques dans la Ville de Renens ? Sachant que j'ai eu plusieurs demandes et constatations de déprédations de terrain, entre autres à cause de canettes, de crottes de chiens et autres mégots, notamment à l'Avenue du 24 Janvier.

- **Mme Patricia Zurcher- Maquignaz**

Je vous conseille de vous adresser à mon service et on verra ce que l'on peut faire, effectivement.

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

Ce soir, je viens avec une proposition à la Municipalité qui concerne une invitation du SDOL pour une séance d'information sur leur rôle au sein de notre Commune. Ce serait l'occasion de mesurer l'importance du travail accompli et d'autres futurs projets à venir par exemple. Je vous remercie de votre écoute.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Ma question s'adresse à la Municipalité : comme vous le savez, malheureusement, notre Ville est éventrée un peu partout, entre travaux du Tram et maintenant en même temps sur beaucoup d'axes des travaux d'installation de chauffages à distance coupent les routes et beaucoup de chemins d'accès. Je demanderai à la Municipalité s'il était possible d'avoir un tableau estimatif de la durée des travaux dans les différents quartiers de la Ville et avoir une idée approximative de l'échéance de ceux-ci ou de la fin des travaux. Je prends l'exemple du 24 Janvier-Croisée où presque tout le quartier est bouclé, où des routes sont infranchissables.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On prend l'incitation. A mon avis, cela existe parce que la Police fait des avis, elle tient compte de tous ces chantiers et elle l'indique. On a aussi une application qui s'appelle Renens en Mouvement, sauf erreur, où il y a continuellement les choses. Maintenant, on entend qu'on pourrait peut-être le mettre sur place aussi, c'est ça votre question ? Juste pour comprendre, parce que les informations existent, après elles ne sont pas toujours parfaitement justes, parce que des fois il y a des surprises pendant les chantiers. Mais je vous écoute.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci. Ma question c'est plutôt d'avoir une espèce de tableau qui donne une indication, parce que généralement, c'est fermé pour 24 mois, on ne précise pas avec combien de retard, je prends l'exemple du Tunnel du 1^{er} Août où on a l'impression que les travaux n'avancent pas. C'est plutôt pour avoir un peu l'état général des divers chantiers qu'il y a à Renens avec la date approximative de fin de chantier, je sais qu'après il peut toujours y avoir des imprévus que l'on ne maîtrise pas, mais au moins juste, comme vous l'avez dit, la Police annonce ces travaux, annonce une durée approximative, malheureusement les délais ne sont pas toujours respectés, donc c'est bien de temps en temps de mettre à jour ces délais, au cas où. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci, j'en prends note et on va faire au mieux. Je considère avoir répondu.

- **M. Didier Divorner, Municipal**

J'ai une information complémentaire concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques, on a parlé des 5 bornes au Cacib, à rajouter 4 bornes à la Migros pendant les ouvertures du magasin qui sont à disposition, la même chose pour le parking de la Coop, mais à priori à disposition 24h/24 il y a 2 bornes, d'après un site, je ne suis pas allé vérifier sur place, mais c'est un site qui donne ces informations. Il y a 2 bornes chez OBI et en plus, il y a 2 bornes, mais là, je suppose qu'elles ne sont pas accessibles, elles ne sont peut-être que pour le personnel, mais à l'ECAL il y a également 2 bornes, mais je me permets de supposer qu'il y a une barrière et que peut-être cela empêche, je ne sais pas ou il y a un badge qui permet d'y accéder, quoi qu'il en soit, c'est référencé encore 2 bornes à l'ECAL. Voilà un petit peu pour l'état de la situation en attendant que SIE SA pose des bornes supplémentaires sur des places de parc communales. Merci.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Peut-être une remarque et une demande qui vont dans le même sens que M. Guedes. J'ai eu l'occasion hier en rentrant de la Vaudoise Aréna d'emprunter pour la première fois le passage cycliste du Closel qui est récemment ouvert, je vous remercie effectivement, je dois vous avouer qu'avec deux enfants en rentrant en vélo c'est beaucoup plus sympathique de passer par là que de faire le tour par la Rue de Lausanne qui est fortement encombrée. Néanmoins, quand on vient depuis le côté de la piscine, il est vrai qu'une fois qu'on a passé le bâtiment des TL, on arrive en fait sur une zone en chantier où toutes les indications se perdent. En plus de ça, pour la peine, quand nous on y est arrivées hier, il y avait les bus qui étaient en train de manœuvrer pour faire des apprentissages. Donc, on ne sait pas vraiment si on a le droit de traverser, ce qui finalement était le cas, on s'est renseignés sur place. Il n'y a pas d'indication visible, cela vaudrait la peine d'identifier ça de manière claire, d'autant plus s'il y a des gros véhicules à côtoyer. Il n'empêche que je vous remercie d'avoir mis maintenant en place ce passage, parce que c'est vraiment sécurisant, c'est vraiment sympa d'utiliser le vélo dans notre Commune. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je réponds volontiers. D'abord, merci pour les mercis. C'est vrai que c'est vraiment un plus et je vous invite toutes et tous à utiliser ce passage qui aide, en tous cas du côté, là où il y a le trafic. Mais vous avez parfaitement raison, on arrive dans la deuxième partie, dans la partie ouest, la partie renanaise, plus proche de Renens qui est une zone en chantier ; honnêtement, peut-être qu'il aurait fallu fermer, ne pas ouvrir cet espace, ne pas laisser passer les gens parce que c'est une zone en chantier. En même temps, comme j'y passe quasiment tous les jours, allant régulièrement de ce côté-là, je vois qu'ils sont extrêmement attentifs et ils font attention aux cyclistes qui passent. Mais si on avait écouté pleinement les TL, ils nous demandaient de fermer et on estimait que c'était dommage de le faire. Maintenant, c'est un peu une pesée d'intérêts, mais on savait, et peut-être que vous vous en souvenez, quand on a défendu ce préavis, on savait qu'on aurait quelques années qui seraient un peu plus difficiles à vivre. On pense néanmoins dans la pesée d'intérêts que de le laisser ouvert, surtout pour des adultes qui passent par là et qui évitent les routes où le chantier bat son plein du côté du tram pour éviter ces espaces-là. Mais vous avez raison, ce n'est pas si simple et on pense que c'est toujours mieux que rien.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question pour la Municipalité concernant la route, bon, on sait déjà depuis deux ans que les routes sont utilisées comme dépôts de matériaux de construction comme les entreprises, ça ce n'est pas grave, ce n'est pas nouveau. Mais ce qui est, je trouve, un peu ridicule, quand on nous parle de lutter contre la pollution et quand vous arrivez et qu'il y a un bus qui est arrêté, qu'est-ce qu'on a fait ? On a mis des barrières, on a bloqué le milieu de la route où les véhicules des usagers de la route pouvaient passer pour ne pas être bloqués, mais bon il faut être plus

intelligent que les personnes qui réfléchissent à ça. Et j'ai une question aussi concernant cette super

- **M. le Président**

M. Delapierre, s'il vous plaît, n'émettez pas de critiques envers ces personnes, posez votre question à la Municipalité.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai juste une question : A quoi servent tous ces feux qui sont là, à cet immense carrefour ? Il y a un policier qui m'a dit que cela allait être supprimé, moi j'aimerais bien voir. Par contre, j'ai un très très beau cadeau pour la Municipalité (*M. Delapierre sort une pousse de marronnier en pot*). C'est formidable ! Je veux les encourager à lutter contre la pollution, à redonner de la verdure à Renens, c'est un vrai arbre de Renens, c'est un marronnier, mais il vient de chez nous, il vient du 24 Janvier. Il ne coûte rien du tout.

- **M. le Président**

Merci M. Delapierre, merci pour votre intervention, je crois que la Municipalité avait déjà répondu à vos questions sur ces travaux, je pense qu'on ne va pas y revenir à chaque fois. Mais merci pour le cadeau pour la Municipalité. Vous n'avez pas prévu une boîte de chocolats ? Non ? Le Président a été oublié.

La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 23 mai à 19h30 dans cette même salle, je prononce la clôture de la séance à 21h24 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le président
Jeton Hoxha

la secrétaire
Corrine Simon